Image not found or type unknown

Indemnité congé payé et rupture conventionnelle

Par **Nicolas Le Perver**, le **21/10/2016** à **17:57**

Bonjour,

Mon patron me propose une rupture conventionnelle, avec comme indemnité une indemnité qui comprend à la fois les congés payés que je n'ai pas pris, et l'indemnité propre à la rupture conventionnelle. Est-ce légal, ou il faut que l'indemnité des congé payé et de la rupture conventionnelle soient séparées ? Merci d'avance

Par **P.M.**, le **21/10/2016** à **22:30**

Bonjour,
Il faut que ce soit séparé car sinon vous pourriez réclamer le paiement de l'indemnité de congés payés une deuxième fois puisqu'il n'y aurait pas eu de cotisations sociales dessus...

Par **Nicolas Le Perver**, le **22/10/2016** à **09:03**

D'accord, je vous remercie ;)

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés